

Maisons-Alfort, le 23/01/2026

Conclusions de l'évaluation relatives à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché pour le produit biocide TIMPEST ANTITARLO à base de perméthrine, de la société Mazzoni Mario Eredi s.r.l.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise à disposition sur le marché des produits biocides.

Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.

Le présent document ne constitue pas une décision.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DU PRODUIT

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché (AMM) pour le produit biocide TIMPEST ANTITARLO de la société Mazzoni Mario Eredi s.r.l. dans le cadre d'une procédure de reconnaissance mutuelle simultanée.

Le produit biocide TIMPEST ANTITARLO à base de 0,344 % de perméthrine¹ est un type de produit 8² destiné au traitement préventif et curatif du bois contre les insectes à larves xylophages et les termites souterrains. Le produit biocide est un liquide prêt à l'emploi destiné à être appliqué à l'intérieur sur des bois de classe d'usage 1 par des utilisateurs industriels, professionnels et non-professionnels.

DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Évaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du rapport d'évaluation du produit préparé par l'Italie, Etat membre de référence (EMR) conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012³.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n° 528/2012.

DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION

Le produit TIMPEST ANTITARLO a été évalué par l'Italie. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un projet de rapport d'évaluation du produit et d'un résumé des caractéristiques du produit soumis à commentaires auprès des Etats membres concernés avant décision dans chaque pays.

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée, la DEPR a fait part de ses commentaires sur le projet de rapport d'évaluation et sur le résumé des caractéristiques du produit au nom de l'autorité compétente française conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses⁴.

¹ Règlement d'exécution (UE) no 1090/2014 de la Commission du 16 octobre 2014 approuvant la perméthrine en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides des types de produits 8 et 18

² TP8 : Produits de protection du bois.

³ Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

⁴ <https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf>

Les conclusions de l'évaluation se basent sur le rapport d'évaluation du produit des autorités italiennes et son analyse par la DEPR et présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR. Le résumé des caractéristiques du produit (RCP) issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

Après consultation de l'ensemble des Etats membres concernés par la demande, la DEPR émet les conclusions suivantes.

SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

PHYSICO-CHIMIE

Les caractéristiques physico-chimiques du produit TIMPEST ANTITARLO ont été décrites et sont considérées comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe. Les méthodes d'analyse sont considérées comme conformes.

EFFICACITE

Les éléments soumis dans le dossier permettent de conclure que le produit TIMPEST ANTITARLO est efficace en traitement préventif contre les insectes à larves xylophages (*Hylotrupes bajulus*, *Anobium punctatum* et *Lyctus brunneus*) et les termites (*Reticulitermes spp*), et en traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (*Hylotrupes bajulus*, *Anobium punctatum* et *Lyctus brunneus*), dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

RESISTANCE

Une résistance aux insecticides pyréthroides comme la perméthrine a été reportée pour un certain nombre d'insectes cibles en agriculture et en santé publique. Cependant aucune donnée n'a été trouvée dans la littérature s'agissant de phénomène de résistance des insectes à larves xylophages et des termites à la perméthrine dans le domaine de la préservation du bois.

Néanmoins en cas de diminution significative de l'efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.

SUBSTANCES PREOCCUPANTES

Un co-formulant, hydrocarbures C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques, contenu dans le produit TIMPEST ANTITARLO a été identifié comme substance préoccupante pour la santé humaine.

RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE

L'estimation des expositions liées à l'utilisation du produit TIMPEST ANTITARLO pour les usages revendiqués, est inférieure à l'AEL⁵ pour les utilisateurs et les autres personnes exposées, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Ainsi l'ensemble des usages de ce produit sont conformes pour la santé humaine.

RISQUE VIA L'ALIMENTATION

Considérant les conditions d'emploi du produit TIMPEST ANTITARLO, précisées dans le RCP en annexe, une contamination directe de l'alimentation n'est pas attendue. Par conséquent, une évaluation du risque n'a pas été jugée pertinente.

⁵ AEL : (Acceptable Exposure Level ou niveau acceptable d'exposition) est la quantité maximale de substance active à laquelle un humain peut être exposé quotidiennement, sans effet dangereux pour sa santé.

RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

L'évaluation du risque environnemental a été réalisée pour la substance active uniquement ; aucune substance préoccupante n'a été définie pour l'environnement.

Pour les traitements préventif et curatif du bois de classe d'usage 1, par trempage automatisé, brossage, trempage manuel et pulvérisation, les niveaux d'exposition environnementale sont inférieurs aux valeurs de toxicité de référence pour chaque compartiment exposé et les concentrations estimées dans les eaux souterraines sont inférieures aux valeurs seuils définies par la Directive (UE) 2020/2184⁶ dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Ainsi les usages de ce produit sont conformes pour l'environnement.

CONCLUSIONS

En résumé, la conformité ou l'absence de conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n° 528/2012 pour le produit TIMPEST ANTITARLO est indiquée dans le tableau suivant, usage par usage et sous réserve des conditions d'emploi décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

Résultats de l'évaluation pour les usages revendiqués pour une autorisation de mise à disposition sur le marché du produit TIMPEST ANTITARLO :

Organismes cibles	Doses	Conditions d'emploi	Conclusions
Insectes à larves xylophages - Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>) - Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i> De Geer)) - Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) Termites souterrains (<i>Reticulitermes</i> spp.)	0,2 L de produit / m ²	Traitement préventif par trempage automatisé Bois de classe 1 Intérieur Utilisateur industriel	Conforme
		Traitement préventif par brossage et trempage manuel Bois de classe 1 Intérieur Utilisateur professionnel	Conforme
Insectes à larves xylophages - Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>) - Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i> De Geer)) - Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>)	0,2 L de produit / m ²	Traitement curatif par brossage et trempage manuel Bois de classe 1 Intérieur Utilisateur professionnel	Conforme

⁶ Directive (UE) 2020/2184 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

Insectes à larves xylophages - Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>) - Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i> De Geer) - Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) Termites souterrains (<i>Reticulitermes</i> spp.)	0,2 L de produit / m ²	Traitement préventif par brossage Bois de classe 1 Intérieur Utilisateur non-professionnel	Conforme
		Traitement préventif par pulvérisation Bois de classe 1 Intérieur Utilisateur non-professionnel	Conforme
Insectes à larves xylophages - Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>) - Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i> De Geer) - Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>)	0,2 L de produit / m ²	Traitement curatif par brossage Bois de classe 1 Intérieur Utilisateur non-professionnel	Conforme
		Traitement curatif par pulvérisation Bois de classe 1 Intérieur Utilisateur non-professionnel	Conforme

Pour le directeur général par intérim, par délégation,
le directeur adjoint,
Direction de l'évaluation des produits réglementés

ANNEXE

Proposition de Résumé des caractéristiques du produit biocide issu des conclusions de l'évaluation

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	TIMPEST ANTITARLO
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	CURATIM I SOLVENT OBBIATEX ICSPE

1.2. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	Mazzoni Mario Eredi s.r.l.
	Adresse	Via Isonzo, 28 34070 MOSSA Italie
Numéro de demande	BC-TW023617-03	
Type de demande	Demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché par reconnaissance mutuelle simultanée	

1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	Mazzoni Mario Eredi s.r.l.
Adresse du fabricant	Via Isonzo, 28 34070 MOSSA Italie
Emplacement des sites de fabrication	Via Isonzo, 28 34070 MOSSA Italie

1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Perméthrine
Nom du fabricant	Limaru NV (agissant pour Tagros Chemicals India Private Ltd)
Adresse du fabricant	Business Center Mezzo, Paalsesteenweg 170 BUS 7 3583 Beriongen Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Tagros Chemicals India Private Ltd. SIPCOT Industrial Complex, Kudikadu A4/1&2 607005 Cuddalore, Tamil Nadu Inde

2. Composition du produit et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,344
Hydrocarbures C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques	Hydrocarbures C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques	Substance non active	(*)	(*)	99,656

2.2. Type de formulation

AL (autre liquide, prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Asp. Tox. 1 : Danger par aspiration catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1
Mentions de danger	H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. EUH208 : Contient de la perméthrine (CAS 52645-53-1). Peut produire une réaction allergique. EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P301 + P310 : EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un centre antipoison/ un médecin. P331 : NE PAS faire vomir. P391 : Recueillir le produit répandu. P405 : Garder sous clef.

	P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation
Note	Contient des hydrocarbures C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques

4. Usage(s) autorisé(s)

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Traitement préventif contre les insectes à larves xylophages et les termites souterrains – Industriels – Trempage automatisé - Intérieur

Type de produit	TP8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages - Larves - Capricorne des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i>) - Petite vrillette (<i>Anobium punctatum De Geer</i>) - Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes</i> spp)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Classe d'usage 1
Méthode(s) d'application	Application superficielle : trempage automatisé
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Traitement préventif : 0,2 L de produit / m ²
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Fût en acier (200 L)

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- L'application doit être réalisée par des utilisateurs industriels seulement.
- Appliquer 0,2 L de produit / m².
- Utiliser un chariot élévateur ou un équipement similaire pour descendre le bois dans le bac de trempage ou le transférer dans un bain de trempage. Après le temps prédéterminé passé dans la cuve, le bois est transféré à l'aide du chariot élévateur (ou d'un équipement similaire) vers une zone de stockage où il est mis à sécher.
- En cas d'observation de phénomène de résistance au produit, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.
- La perméthrine est connue pour provoquer le développement de résistance de certains organismes (c'est-à-dire que le produit peut perdre de son efficacité en cas d'utilisation fréquente). Le produit doit être utilisé avec précaution et conformément au mode d'emploi afin de limiter le développement d'une résistance.
- Alternier les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Manipuler, appliquer le produit et sécher le bois fraîchement traité dans des zones bien ventilées.
- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme européenne EN 374 ou équivalent pendant la manipulation du produit et le nettoyage/ la maintenance de la cuve (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Porter une combinaison de protection au minimum de type 6 (conforme aux requis de la norme européenne EN 13034 ou équivalent) pendant la manipulation du produit et le nettoyage/ la maintenance de la cuve (le matériau doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

- Le produit doit être chargé à l'aide d'un système de pompage/transfert entièrement automatisé.
- L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries. Tout rejet de produit doit être collecté en vue de sa réutilisation ou de son élimination.
- Le produit peut nuire aux chauves-souris. Ne pas utiliser le produit dans les zones où vivent des chauves-souris.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Traitement préventif contre les insectes à larves xylophages et les termites souterrains – Professionnels – Brossage et trempage manuel - Intérieur

Type de produit	TP8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages - Larves <ul style="list-style-type: none"> - Capricorne des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i>) - Petite vrillette (<i>Anobium punctatum De Geer</i>) - Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes</i> spp)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Classe d'usage 1
Méthode(s) d'application	Application superficielle : brossage / trempage manuel
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Traitement préventif : 0,2 L de produit / m ²
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en fer blanc (500 mL, 1 L) Bidons en fer blanc (2,5 L, 10 L) Fût en fer blanc (25 L)

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- En cas d'observation de phénomène de résistance au produit, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.
- La perméthrine est connue pour provoquer le développement de résistance de certains organismes (c'est-à-dire que le produit peut perdre de son efficacité en cas d'utilisation fréquente). Le produit doit être utilisé avec précaution et conformément au mode d'emploi afin de limiter le développement d'une résistance.
- Alternier les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents.

Brossage uniquement :

- Verser le produit dans un bac/bol/seau en métal ou en plastique propre.
- Appliquer le produit sur le bois à l'aide d'un pinceau en respectant la dose de 0,2 L de produit par m².
- Le nettoyage de la brosse peut être fait à l'aide d'un solvant organique.
- Ne pas rincer l'équipement avec de l'eau. Réutiliser ou éliminer en toute sécurité.

Trempage manuel uniquement :

- Dose : 0,2 L de produit par m².
- Placer l'objet en bois dans le bac de trempage.
- Maintenir l'objet en bois sous le niveau du produit de préservation du bois à l'aide d'un bâton et/ou utiliser une brosse pour appliquer le produit de préservation sur l'objet en bois dans la cuve de trempage.
- Retirer ensuite l'objet en bois du bac de trempage et le laisser sécher.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Manipuler et appliquer le produit et sécher le bois fraîchement traité dans des zones bien ventilées.
- Tenir les personnes non impliquées, les enfants et les animaux domestiques (surtout les chats) éloignés des surfaces / zones traitées jusqu'au séchage complet.
- Les personnes non impliquées, les animaux domestiques et les animaux de rente ne doivent pas être présents pendant l'application du produit.
- Ne pas appliquer le même jour par trempage manuel et par brossage.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, d'aliment pour animaux, d'eau potable ou de boissons, ou sur des surfaces ou des ustensiles qui pourraient être en contact avec des denrées ou boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente et domestiques.
- Durant l'application du produit sur le bois et tant que les surfaces ne sont pas sèches, ne pas contaminer l'environnement. Tous les rejets de produit doivent être collectés en couvrant le sol (ex. par une bâche imperméable) et éliminés dans un circuit de collecte approprié.
- Le produit peut nuire aux chauves-souris. Ne pas utiliser le produit dans les zones où vivent des chauves-souris.

Brossage uniquement :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme européenne EN 374 ou équivalent pendant la manipulation du produit et le nettoyage de l'équipement (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Porter une combinaison de protection au minimum de type 6 (conforme aux requis de la norme européenne EN 13034 ou équivalent) pendant la manipulation du produit (le matériau doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Trempage manuel uniquement :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme européenne EN 374 ou équivalent pendant la manipulation du produit et le nettoyage/ la maintenance de la cuve (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Porter une combinaison de protection au minimum de type 3 ou 4 (conforme aux requis de la norme européenne EN 14605 ou équivalent) pendant la manipulation du produit (le matériau doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Pour le nettoyage/ la maintenance du bac, le produit doit être vidangé et rechargé à l'aide d'un système entièrement automatisé ou semi-automatisé.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Traitement curatif contre les insectes à larves xylophages – Professionnels – Brossage et trempage manuel - Intérieur

Type de produit	TP8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages - Larves - Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>) - Petite vrillette (<i>Anobium punctatum De Geer</i>) - Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) Action différée pour les insectes à larves xylophages. Action rapide pour le capricorne des maisons (<i>H. bajulus</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Application sur du bois en situation de classe d'usage 1
Méthode(s) d'application	Application superficielle : brossage / trempage manuel
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Traitement curatif : 0,2 L de produit / m ²
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en fer blanc (500 mL, 1 L) Bidons en fer blanc (2,5 L, 10 L) Fût en fer blanc (25 L)

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- En cas d'observation de phénomène de résistance au produit, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.
- La perméthrine est connue pour provoquer le développement de résistance de certains organismes (c'est-à-dire que le produit peut perdre de son efficacité en cas d'utilisation fréquente). Le produit doit être utilisé avec précaution et conformément au mode d'emploi afin de limiter le développement d'une résistance.
- Alternner les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents.

Brossage uniquement :

- Verser le produit dans un bac/bol/seau en métal ou en plastique propre.
- Appliquer le produit sur le bois à l'aide d'un pinceau en respectant la dose de 0,2 L de produit par m².
- Le nettoyage de la brosse peut être fait à l'aide d'un solvant organique.
- Ne pas rincer l'équipement avec de l'eau. Réutiliser ou éliminer en toute sécurité.

Trempage manuel uniquement :

- Doses : 0,2 L de produit par m².
- Placer l'objet en bois dans le bac de trempage.
- Maintenir l'objet en bois sous le niveau du produit de préservation du bois à l'aide d'un bâton et/ou utiliser une brosse pour appliquer le produit de préservation sur l'objet en bois dans la cuve de trempage.
- Retirer ensuite l'objet en bois du bac de trempage et le laisser sécher.

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Manipuler et appliquer le produit et sécher le bois fraîchement traité dans des zones bien ventilées.
- Tenir les personnes non impliquées, les enfants et les animaux domestiques (surtout les chats) éloignés des surfaces / zones traitées jusqu'au séchage complet.
- Les personnes non impliquées, les animaux domestiques et les animaux de rente ne doivent pas être présents pendant l'application du produit.
- Ne pas appliquer le même jour par trempage manuel et par brossage.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, d'aliment pour animaux, d'eau potable ou de boissons, ou sur des surfaces ou des ustensiles qui pourraient être en contact avec des denrées ou boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente et domestiques.
- Durant l'application du produit sur le bois et tant que les surfaces ne sont pas sèches, ne pas contaminer l'environnement. Tous les rejets de produit doivent être collectés en couvrant le sol (ex. par une bâche imperméable) et éliminés dans un circuit de collecte approprié.
- Peut être nocif pour les espèces protégées telles que les chauves-souris, les frelons ou les oiseaux. La présence d'espèces protégées dans la zone à traiter doit être évaluée avant l'utilisation du produit. Des mesures de protection appropriées doivent être prises si nécessaire.

Brossage uniquement :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme européenne EN 374 ou équivalent pendant la manipulation du produit et le nettoyage de l'équipement (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Porter une combinaison de protection au minimum de type 6 (conforme aux requis de la norme européenne EN 13034 ou équivalent) pendant la manipulation du produit (le matériau doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Trempage manuel uniquement :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme européenne EN 374 ou équivalent pendant la manipulation du produit et le nettoyage/ la maintenance de la cuve (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Porter une combinaison de protection au minimum de type 3 ou 4 (conforme aux requis de la norme européenne EN 14605 ou équivalent) pendant la manipulation du produit (le matériau doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Pour le nettoyage/ la maintenance de la cuve, le produit doit être vidangé et rechargé à l'aide d'un système entièrement automatisé ou semi-automatisé.

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – Traitement préventif contre les insectes à larves xylophages et les termites souterrains – Non-professionnels – Brossage – Intérieur

Type de produit	TP8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages - Larves - Capricorne des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i>) - Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i> De Geer) - Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes</i> spp)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Classe d'usage 1
Méthode(s) d'application	Application superficielle : brossage
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Traitement préventif : 0,2 L de produit /m ²
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en fer blanc (500 mL, 1 L)

4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Verser le produit dans un bac/bol en métal ou en plastique propre.
- Dépoussiérer la surface du bois à traiter et appliquer le produit par brossage, en respectant le taux d'application de 0,2 L de produit par m².
- Appliquer le produit seulement sur de petites surfaces ou objets. Traiter au maximum 5 m² de bois.
- Le nettoyage de la brosse peut être fait à l'aide d'un solvant organique.
- Ne pas rincer l'équipement avec de l'eau. Réutiliser ou éliminer en toute sécurité.

4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Manipuler et appliquer le produit et sécher le bois fraîchement traité dans des zones bien ventilées.
- La surface de bois à traiter ne doit pas excéder 5 m².
- Tenir les personnes non impliquées, les enfants et les animaux domestiques (surtout les chats) éloignés des surfaces / zones traitées jusqu'au séchage complet.
- Les personnes non impliquées, les animaux domestiques et les animaux de rente ne doivent pas être présents pendant l'application du produit.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, d'aliment pour animaux, d'eau potable ou de boissons, ou sur des surfaces ou des ustensiles qui pourraient être en contact avec des denrées ou boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente et domestiques.
- Durant l'application du produit sur le bois et tant que les surfaces ne sont pas sèches, ne pas contaminer l'environnement. Tous les rejets de produit doivent être collectés en couvrant le sol (ex. par une bâche imperméable) et éliminés dans un circuit de collecte approprié
- Le produit peut nuire aux chauves-souris. Ne pas utiliser le produit dans les zones où vivent des chauves-souris.

4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.5. Description de l'usage

Tableau 5. Usage # 5 – Traitement préventif contre les insectes à larves xylophages et les termites souterrains – Non-professionnels – Pulvérisation - Intérieur

Type de produit	TP8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages - Larves - Capricorne des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i>) - Petite vrillette (<i>Anobium punctatum De Geer</i>) - Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes</i> spp)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Classe d'usage 1
Méthode(s) d'application	Application superficielle : pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Traitement préventif : 0,2 L de produit / m ²
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en fer blanc munie d'un dispositif de pulvérisation intégré (250 mL)

4.5.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Appliquer le produit seulement sur de petites surfaces ou objets.
- Dépoussiérer la surface du bois à traiter et appliquer le produit par pulvérisation, en respectant le taux d'application de 0,2 L de produit par m².
- Le débit est d'environ 0,2 mL de produit par pulvérisation. En fonction de l'étendue de la surface à traiter, adapter le nombre de pulvérisations.
- Un pulvérisateur suffit pour traiter une surface en bois de 1,25 m².

4.5.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Appliquer le produit et sécher le bois fraîchement traité dans des zones bien ventilées.
- La surface de bois à traiter ne doit pas excéder 1.25 m².
- La pulvérisation est uniquement autorisée vers le bas.
- Tenir les personnes non impliquées, les enfants et les animaux domestiques (surtout les chats) éloignés des surfaces/ zones traitées jusqu'au séchage complet.

- Les personnes non impliquées, les animaux domestiques et les animaux de rente ne doivent pas être présents pendant l'application du produit.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, d'aliment pour animaux, d'eau potable ou de boissons, ou sur des surfaces ou des ustensiles qui pourraient être en contact avec des denrées ou boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente et domestiques.
- Ne pas appliquer dans des pièces contenant des aquariums ou terrariums.
- Durant l'application du produit sur le bois et tant que les surfaces ne sont pas sèches, ne pas contaminer l'environnement. Tous les rejets de produit doivent être collectés en couvrant le sol (ex. par une bâche imperméable) et éliminés dans un circuit de collecte approprié
- Le produit peut nuire aux chauves-souris. Ne pas utiliser le produit dans les zones où vivent des chauves-souris.

4.5.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.5.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.5.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.6. Description de l'usage

Tableau 6. Usage # 6 – Traitement curatif contre les insectes à larves xylophages – Non-professionnels – Brossage - Intérieur

Type de produit	TP8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	<ul style="list-style-type: none"> - Insectes à larves xylophages - Larves - Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>) - Petite vrillette (<i>Anobium punctatum De Geer</i>) - Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) <p>Action différée pour les insectes à larves xylophages Action rapide pour le capricorne des maisons (<i>H. bajulus</i>)</p>
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Application sur du bois en situation de classe d'usage 1
Méthode(s) d'application	Application superficielle : brossage
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Traitement curatif : 0,2 L de produit / m ²
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en fer blanc (500 mL, 1 L)

4.6.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Verser le produit dans un bac/bol/seau en métal ou en plastique propre.
- Dépoussiérer la surface du bois à traiter et appliquer le produit par brossage, en respectant le taux d'application de 0,2 L de produit par m².
- Appliquer le produit seulement sur de petites surfaces ou objets. Traiter au maximum 5 m² de bois.
- Le nettoyage du pinceau peut être réalisé à l'aide d'un solvant organique.
- Ne pas rincer le matériel d'application avec de l'eau. Réutiliser ou éliminer en toute sécurité.

4.6.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Manipuler et appliquer le produit et sécher le bois fraîchement traité dans des zones bien ventilées.
- La surface de bois à traiter ne doit pas excéder 5 m².
- Tenir les personnes non impliquées, les enfants et les animaux domestiques (surtout les chats) éloignés des surfaces/ zones traitées jusqu'au séchage complet.
- Les personnes non impliquées, les animaux domestiques et les animaux de rente ne doivent pas être présents pendant l'application du produit.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, d'aliment pour animaux, d'eau potable ou de boissons, ou sur des surfaces ou des ustensiles qui pourraient être en contact avec des denrées ou boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente et domestiques.
- Durant l'application du produit sur le bois et tant que les surfaces ne sont pas sèches, ne pas contaminer l'environnement. Tous les rejets de produit doivent être collectés en couvrant le sol (ex. par une bâche imperméable) et éliminés dans un circuit de collecte approprié.
- Peut être nocif pour les espèces protégées telles que les chauves-souris, les frelons ou les oiseaux. La présence d'espèces protégées dans la zone à traiter doit être évaluée avant l'utilisation du produit. Des mesures de protection appropriées doivent être prises si nécessaire.

4.6.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.6.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.6.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.7. Description de l'usage

Tableau 7. Usage # 7 – Traitement curatif contre les insectes à larves xylophages – Non-professionnels – Pulvérisation - Intérieur

Type de produit	TP8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages - Larves <ul style="list-style-type: none"> - Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>) - Petite vrillette (<i>Anobium punctatum De Geer</i>) - Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) <p>Action différée pour les insectes à larves xylophages. Action rapide pour le capricorne des maisons (<i>H. bajulus</i>)</p>
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Application sur du bois en situation de classe d'usage 1
Méthode(s) d'application	Application superficielle : pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Traitement curatif : 0,2 L de produit /m ²
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en fer blanc munie d'un système de pulvérisation intégré (250 mL)

4.7.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Appliquer le produit seulement sur de petites surfaces ou objets.
- Dépoussiérer la surface du bois à traiter et appliquer le produit par pulvérisation, en respectant le taux d'application de 0,2 L de produit par m².
- Le débit est d'environ 0,2 mL de produit par pulvérisation. En fonction de l'étendue de la surface à traiter, adapter le nombre de pulvérisations.
- Un pulvérisateur suffit pour traiter une surface en bois de 1,25 m².

4.7.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Appliquer le produit et sécher le bois fraîchement traité dans des zones bien ventilées.
- La surface de bois à traiter ne doit pas excéder 1,25 m².
- La pulvérisation est uniquement autorisée vers le bas.
- Tenir les personnes non impliquées, les enfants et les animaux domestiques (surtout les chats) éloignés des surfaces/ zones traitées jusqu'au séchage complet.
- Les personnes non impliquées, les animaux domestiques et les animaux de rente ne doivent pas être présents pendant l'application du produit.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, d'aliment pour animaux, d'eau potable ou de boissons, ou sur des surfaces ou des ustensiles qui pourraient être en contact avec des denrées ou boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente et domestiques.
- Ne pas appliquer dans des pièces contenant des aquariums ou terrariums.
- Durant l'application du produit sur le bois et tant que les surfaces ne sont pas sèches, ne pas contaminer l'environnement. Tous les rejets de produit doivent être collectés en couvrant le sol (ex. par une bâche imperméable) et éliminés dans un circuit de collecte approprié.
- Peut être nocif pour les espèces protégées telles que les chauves-souris, les frelons ou les oiseaux. La présence d'espèces protégées dans la zone à traiter doit être évaluée avant l'utilisation du produit. Des mesures de protection appropriées doivent être prises si nécessaire.

4.7.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.7.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.7.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Instructions d'utilisation

- Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
- Appliquer uniquement sur du bois ou produit à base de bois non-exposés aux intempéries et à l'humidité (classe d'usage 1).
- Ne pas diluer (produit prêt à l'emploi).
- Après l'application, laisser sécher le bois traité. Temps de séchage : sec au toucher.
- Après l'application, se laver les mains et le visage abondamment avec de l'eau et du savon.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas utiliser le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, d'aliment pour animaux, d'eau potable ou de boissons, ou sur des surfaces ou des ustensiles qui pourraient être en contact avec des denrées ou boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- Le responsable de la mise sur le marché du bois traité doit s'assurer que le bois ne soit pas destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Les pyréthrinoïdes peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.
- La perméthrine peut être dangereuse pour les chats. En cas d'exposition, consulter immédiatement un vétérinaire et lui montrer l'emballage.
- Si un avis médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.
- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison / un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : NE PAS faire vomir. En cas de symptômes : Appeler immédiatement le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison / un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison / un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (ex. bâche imperméable) dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.
- Ne pas stocker à proximité d'aliments, de boissons ou d'aliments pour animaux.
- Stocker dans l'emballage d'origine, dans un endroit sec et bien ventilé.
- Maintenir l'emballage fermé.
- Durée de conservation : 2 ans.

6. Autre(s) information(s)

(*) numéro CAS dans les pays non soumis à la réglementation REACH ainsi que dans les réglementations non actualisées à ce jour avec la nouvelle nomenclature des solvants hydrocarbonés : 64742-48-9.

- Contient de la perméthrine, peut être dangereux / toxique pour les animaux domestiques (par exemple chats, poissons et autres organismes aquatiques)
 - Les titres complets des normes EN référencées dans les sections « Mesures de gestion de risques » sont les suivants :
 - EN 374 – Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes.
 - EN 13034 – Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides - Exigences relatives aux vêtements de protection chimique offrant une protection limitée contre les produits chimiques liquides (Équipement de type 6 et Type PB [6]).
 - EN 14605 – Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides - Exigences de performances relatives aux vêtements dont les éléments de liaison sont étanches aux liquides (Type 3) ou aux pulvérisations (Type 4), y compris les articles d'habillement protégeant seulement certaines parties du corps (Types PB (3) et PB (4)).
- DIRECTIVE 98/24/CE DU CONSEIL du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE).
- « Professionnels » désigne les professionnels formés si la législation nationale l'exige.